

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

5^e SÉRIE. — TOME V.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1873

MONNAIES RARES

ou

CABINET DES MÉDAILLES DE MARSEILLE.

PL. I.

I.

ARCHEVÊCHÉ D'ARLES.

Ⓔ · ⲘⲚⲘⲘ · ⲘⲚⲘⲘⲘ. Grande fleur de lis ornée, accompagnée de deux étamines.

Rev. — Ⓔ · ⲘⲘⲘⲘⲘⲘⲘ · Ⓔ · . Saint Jean-Baptiste debout, nimbé, bénissant et tenant une croix. Différent, un heaume surmonté d'une petite étoile.

L'attribution d'une monnaie qui ne porte qu'une initiale n'est pas toujours chose facile, surtout lorsque plusieurs personnages contemporains ont porté des noms différents commençant par la même lettre. C'est le cas qui se présente pour ce florin, qui semble appartenir à Gaillard Saumate, à Gaubert du Val et à Guillaume de la Garde, tous trois archevêques d'Arles, embrassant une période de cinquante-sept ans, c'est-à-dire de 1517 à 1574.

Ce florin, donné par de Boze, Saint-Vincens, et ensuite par Duby, a toujours été dessiné d'une façon tellement fantaisiste, que Poey-d'Avant, le donnant aussi dans son ouvrage sur les monnaies féodales de la France (t. II,

pl. XCIII, n° 2, p. 341), et ne l'ayant jamais vu en nature, doute de son existence. En effet, on sait avec quel peu de fidélité on gravait autrefois les planches de monnaies; ici, il y a surtout à remarquer que les divers auteurs qui ont donné cette pièce ont mis une certaine obstination à représenter saint Jean-Baptiste tenant un agneau sur la main; puis, comme un dessin fait sur un autre dessin s'altère toujours davantage, l'agneau imaginaire a fini par devenir un oiseau dans le dessin de Poey-d'Avant.

Voici donc cependant le florin retrouvé, mais son attribution à Gaillard Saumate, ainsi qu'elle l'a été jusqu'à ce jour, peut-elle être acceptée sans commentaires? S'il lui appartenait réellement, il faudrait croire que Gaillard a été l'introducteur en Provence de cette monnaie, ou que du moins il en a fait l'émission en même temps que Jean XXII, en supposant que les florins au différent de la tiare soient réellement de ce pape, ce qui n'est pas très-clairement prouvé.

Il est à remarquer que tous les personnages qui, en Provence, ont émis des florins, sont postérieurs à Gaillard Saumate, dont l'épiscopat a duré de 1317 à 1323, et à Jean XXII, qui a siégé à Avignon de 1316 à 1334.

Ces personnages sont :

Jeanne, comtesse de Provence	1343-1382
Louis I ^{er}	1382-1384
Étienne de la Garde, archevêque d'Arles	1350-1359
Raymond V des Baux, prince d'Orange	1340-1393
Jean Costi, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux	1349-1361

Si nous cherchons dans les barons avoisinant la

Provence, nous trouvons dans les dauphins de Viennois :	
Guigues VIII	1519-1555
Humbert II	1555-1549
Charles V	1549-1564

Et dans les seigneurs de Montélimart :

Gaucher-Adhémar	1546.
---------------------------	-------

Guigues VIII a donc vécu en même temps que Jean XXII, et, dans une note consignée par M. Henri Morin dans la *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 69, un titre venu jusqu'à nous fixerait la date de la première apparition de la monnaie d'or des dauphins (les florins) au 7 février 1527, c'est-à-dire quatre ans après la mort de Gaillard Saumate.

Nous ne citons Guigues VIII que comme point de départ de l'émission des florins, parce que nous trouvons ici une date certaine.

Saint-Vincens, dans son article sur les monnaies de Provence, inséré dans Papon (¹), dit que « le premier archevêque d'Arles dont on trouve le nom sur les monnaies est Gaillard Saumate, élu vers 1517; ses deniers sont assez bien monnoyés. Son nom y est par abréviation. Il y a encore des florins d'or qu'on peut lui attribuer, parce qu'ils portent la lettre initiale de son nom. »

On voit que le sens de cette dernière phrase est un peu vague; en effet, prétendre que cet archevêque a battu des florins est chose qui demande réflexion. L'initiale de son nom ne peut que créer une opinion, il n'est point une preuve certaine.

(¹) *Histoire générale de Provence. Monnaies*, t. II, p. 584.

L'auteur continue en disant : « Sous l'épiscopat de
« Gaillard Saumate, le viguier d'Avignon voulut empêcher
« que les monnoies des archevêques d'Arles eussent cours
« dans cette ville qui appartenait encore au roi Robert,
« comte de Provence, prétendant qu'il ne devait y avoir
« que les monnoies du pape, du roi de France et du
« comte de Provence, qui dussent y avoir cours. Jean
« Bérenger de Saint-Amant, procureur de l'archevêque
« Gaillard, présenta une supplique au roi Robert, le
« 17 décembre 1322, par laquelle il se plaignit amère-
« ment de l'entreprise du viguier d'Avignon, et demanda
« au roi de la faire cesser, offrant de prouver que les
« monnoies des archevêques d'Arles avaient cours à
« Avignon de toute ancienneté; il prétendit que le droit
« de battre monnaie, dont jouissait l'église d'Arles, était
« un privilège accordé par les papes, etc., etc. »

Indépendamment du droit de monnayage accordé aux archevêques d'Arles par Boson, Louis l'Aveugle et autres, on ne peut pas supposer que ce même droit, accordé aussi par Urbain III, pût s'étendre à la fabrication des espèces d'or, vu que les papes eux-mêmes n'en battaient pas. La première monnaie pontificale d'or connue est le florin que l'on donne à Jean XXII (1316-1334), et Urbain III ayant siégé de 1185 à 1187, c'est-à-dire cent vingt-neuf ans avant ce pape, ne peut avoir mentionné ce genre de monnaie, puisque, suivant Villani, les premiers florins ne furent fabriqués à Florence qu'en 1251.

L'archevêque qui, en 1186, aurait son droit de monnayage confirmé par Urbain III, serait Pierre d'Isnard (1183-1190), et jusqu'à présent aucun monument numis-

matique n'a encore paru portant le nom ou une initiale de ce personnage. Jusqu'à Gaillard Saumate, on n'a que des monnaies anonymes (*).

Les monnaies arlésiennes qui circulaient dans Avignon à l'époque du roi Robert devaient consister en deniers et oboles anonymes et en pièces de billon que Gaillard Saumate avait fait fabriquer portant une mitre avec les lettres GALDS (*Galhardus*), et, au revers, une croix fleuronée imitant celle des sols provençaux et des gigliati de Robert et de Charles II (*).

D'après ce qui précède, il n'est guère possible d'admettre que Gaillard Saumate ait été le créateur de la monnaie d'or dans son archevêché et même en Provence, car les espèces de ce métal émises par les princes de la maison d'Anjou, avant le règne de Jeanne, ont été fabriquées à Naples, et ne ressemblent en rien au florin de Florence. D'ailleurs, en fait de numéraire, les barons ont presque toujours été des imitateurs plutôt que des innovateurs. Il ne faut pas, non plus, pour le désir de voir figurer un personnage de plus dans une série monétaire, appliquer

(*) On connaît les deniers d'Arles qui portent un I dans le champ et que M. Cartier a attribués à Itier. (*Revue numismatique*, 1837, p. 345.) Leur fabrique conviendrait beaucoup mieux à l'époque de Pierre d'Isnard, en supposant que celui-ci eût mis l'initiale d'Isnard sur son numéraire qui n'est que de billon; mais ici deux obstacles se présentent pour cette attribution, d'abord il serait plus logique qu'il y eût un P, et ensuite la monnaie porte en légende SCI STEPHANI, et, lorsque Pierre d'Isnard a été appelé au siège d'Arles, il y avait déjà trente et un ans que le nom de saint Étienne avait disparu pour faire place à celui de saint Trophime.

(*) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. II, pl. XCIII, n° 3.

ce florin au G à Gaubert du Val, successeur de Gaillard, quoiqu'il ait occupé le siège d'Arles de 1324 à 1341, c'est-à-dire pendant dix-sept ans, ce qui est cependant quelque chose; il s'agit de trouver une attribution plus logique et appliquer ce florin à celui qui peut réunir le plus de probabilités.

Les nombreux florins à la lettre S sont tous attribués à Étienne de la Garde qui a siégé de 1350 à 1359. Son prédécesseur, Étienne Audebrand, portait bien le même nom que lui, mais n'ayant fait que passer, pour ainsi dire, sur le siège d'Arles, pour aller bientôt occuper le riche archevêché de Toulouse, il n'est pas probable qu'il ait émis du numéraire, ou, du moins, il n'y a rien de certain à cet égard; de plus, son séjour a été de trop courte durée pour lui attribuer la création d'un type quelconque. C'est pourquoi on donne à Étienne de la Garde toutes les monnaies qui portent l'initiale de son nom (*Stephanus*).

A cette époque les florins au type florentin étaient au plus beau temps de leur circulation. Tous ceux qui avaient droit de monnayage en émettaient considérablement, et il est tout naturel de supposer qu'Étienne de la Garde, utilisant ce type qui avait si favorablement cours, en ait fait frapper aussi en assez grande quantité.

A ce point de vue, n'est-il pas logique d'admettre que son neveu et successeur, Guillaume de la Garde, arrivant au moment où cette monnaie était si bien accueillie, en ait aussi émis à son nom en substituant le G à l'S.

Le changement à faire ne consistant qu'en une seule lettre, Guillaume a dû commencer son monnayage par une émission de florins; quelques années après, en 1365,

Charles V, ayant créé l'écu d'or dit *franc à pied*, et cette nouvelle monnaie ayant été de suite imitée par une foule de barons, l'archevêque d'Arles, suivant ce mouvement, aura abandonné le type du florin pour prendre celui du franc. La dimension de ces pièces permettant plus de développement aux légendes, le nom de Guillaume y a été écrit presque en entier, GVILLS (Guillelmus), ce qui fait que l'attribution des exemplaires qu'on connaît ne laisse pas le moindre doute, tandis que le florin, ne portant qu'une initiale et n'ayant, par conséquent, que des légendes incomplètes, tout en offrant, sans doute, une très-grande facilité pour la circulation, ne satisfaisait peut-être pas toujours ceux qui les émettaient, car, dans le nombre de ceux qui jouissaient réellement de droits régaliens, il devait s'en trouver qui tinssent un peu à en faire parade; puis, comme de tout temps on a procédé par esprit d'imitation, le roi de France ayant cessé de fabriquer des florins pour créer des types nouveaux, son exemple ne pouvait qu'être suivi.

Nous avons encore une dernière remarque à faire, remarque qui, tout insignifiante qu'elle paraît, a cependant ici une certaine valeur. Le heaume qui sert de différent à notre florin est surmonté d'une étoile, ce n'est probablement pas sans intention qu'elle y a été placée, et nous sommes tenté de croire qu'il faut voir ici une pièce d'armoirie comme cela s'est fait souvent avant qu'on mit sur les monnaies un écusson tout entier. Le gros et le franc à pied de Guillaume de la Garde qui sont dans le Cabinet de Marseille, portent aussi dans les légendes des étoiles mises comme séparation de mots. Cet archevêque

portait pour armoiries, *d'azur au pal d'or accosté de six étoiles du même, à une bande de gueules brochant sur le tout*, tandis que celles de Gaillard Saumate étaient *d'azur à l'olivier d'argent*. Ce petit détail ajoute une preuve de plus à notre opinion et n'est point, à notre avis, l'effet d'un caprice du graveur.

II.

BENOIT XII.

BENEDITVS. Le pape assis, de face, bénissant et tenant une crosse.

Rev. — ✠ P · P · DVODECIMO. Croix pattée.

L'ouvrage de M. Poey-d'Avant sur les monnaies baroniales étant le plus récent, c'est celui qui sert le plus souvent de base, tant pour la classification que pour la connaissance des monnaies elles-mêmes. L'auteur de ce volumineux catalogue a soin d'indiquer dans quelles collections existent les nombreux exemplaires qu'il décrit, ou dans quels ouvrages ils sont cités. Néanmoins, malgré la quantité de pièces qu'il fait connaître, il existe encore bien des lacunes, et si jamais quelqu'un se charge d'ajouter un supplément à ses trois volumes, il est probable qu'il récoltera encore une assez abondante moisson.

Il est à remarquer que, dans la série des papes d'Avignon, Poey-d'Avant ne parle pas de Benoît XII. Ce personnage, entièrement oublié dans son ouvrage, ainsi que dans celui de Duby, était cependant cité par Saint-Vincens, Floravante, Muratori, Baluze et d'autres. Sans doute, seulement toujours avec le système de dessins imaginaires, le gros de

ce pape était toujours reproduit de façon à s'écarter de la réalité. C'est pourquoi j'ai cru devoir donner aux lecteurs de la *Revue* un dessin exact de cette rare monnaie dont le type diffère sensiblement des autres monnaies pontificales de la même époque.

Dans la *Revue numismatique* de 1859 (1), M. Cartier, parlant de ce pape, cite Saint-Vincens, mais ne décrit point la pièce qui nous occupe.

Benoît XII (Jacques Fournier), né à Saverdun, dans le comté de Foix, moine de l'ordre de Clteaux et cardinal-prêtre du titre de Saint-Prisce, fut élevé à la papauté à Avignon, le 20 décembre 1354, et mourut dans cette ville, le 23 avril 1362, après sept ans et quatre mois de règne. Quoiqu'il n'ait jamais visité l'église de Rome, il a fait frapper en Italie, suivant M. Cartier, des monnaies qui portent pour légende PATRIM · S · PETRI. Quant à celle que nous décrivons, nous avons tout lieu de croire qu'elle a été frappée à Avignon, car rien, dans ses légendes, ne peut la faire supposer italienne.

A cette époque, le type des monnaies pontificales n'était pas encore immobilisé, comme il l'a été à partir de Clément VI. C'est ce qui explique la différence qui existe entre notre monnaie de Benoît XII et le gros de Jean XXII, son prédécesseur, qui porte au revers la croix feuillue des gigliati des comtes de Provence. Ceux-ci ayant émis des gros tournois, Clément VI en fabriqua aussi, et ce dut être son premier monnayage; puis, changeant le type

(1) *Revue numismatique*, 1839, p. 261. — *Numismatique de l'ancien Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange*, 2^e article.

pour y faire figurer des attributs plus en rapport avec la dignité papale, il mit au revers de ses monnaies les deux clefs en sautoir. Cet emblème a été continué jusque sous Eugène IV inclusivement, c'est-à-dire pendant près d'un siècle.

On prétend généralement que c'est Benoît XII qui ajouta une troisième couronne à la tiare; il y a même des auteurs qui disent que c'est Jean XXII, et cependant notre monnaie, qui est parfaitement conservée, nous représente le pape coiffé de la tiare à une seule couronne. Cette remarque, qui est ici de peu d'importance, est cependant à signaler. Quant à Clément VI, son successeur, il est toujours représenté sur ses monnaies avec les trois couronnes.

III.

PHILIPPE-GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE.

PHIL · G · I · D · G · PRIN · AVR · COM · NAS. Buste de Philippe-Guillaume, à droite.

Rev. — SOLI · DEO · HONOR · ET · GLOR · 1616. Écusson aux armes de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Dietz, Chalon, Orange et Genève. — Poids : 12 grammes, 8 décigrammes.

La description que fait Poey-d'Avant des monnaies d'or de Philippe-Guillaume n'est nullement en rapport avec notre pièce, dont la différence notable mérite d'être signalée. Sous le n° 4579, l'auteur des *Monnaies féodales de France* donne un teston d'argent (1) où le buste du

(1) T. II, p. 405, pl. XCIX, n° 9.

prince est représenté tourné à gauche, cuirassé et ne portant qu'un petit collet, tandis qu'ici il est à droite et portant une grande fraise ; de plus, la légende commence par le bas. Le numéro suivant étant une pièce d'or, dite pistole, avec l'indication « mêmes légendes et types, » on voit que c'est absolument la même pièce, dont la différence ne consiste que dans le métal. •

Les monnaies d'or de ce prince étant très-rares, on ne saurait trop en faire connaître les diverses variétés. Quoique son règne embrasse un espace de trente-quatre ans, il n'a été en réalité que de vingt-trois, de 1595 à 1618. Prisonnier en Espagne depuis 1567, lorsqu'il hérita de la principauté d'Orange, la régence en fut confiée à son frère Maurice. Enfin, après vingt-huit ans de captivité, il dut sa délivrance à l'intercession de l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et ensuite duc de Brabant et comte de Flandre.

IV.

FRÉDÉRIC-HENRI, PRINCE D'ORANGE.

FRED · HENR · D · G · PRIN · AVR ·. Guerrier armé, tenant l'épée de la main droite et la gauche sur la hanche. Dans le champ, 1645.

Rev. — SOLI DEO HONOR ET GLORI, en quatre lignes, dans un encadrement carré. — Poids : 5 grammes, 4 décigrammes.

Cette pièce, une des plus curieuses de la série d'Orange, offre un type tout à fait nouveau pour cette localité. Suivant l'opinion de Van Loon, c'est à Guillaume V de

Bavière qu'est due la création de cette sorte de monnaie à laquelle il donna le nom de ducat, parce qu'il était le premier comte de Hollande portant le titre de duc (1).

La longue continuation de ce monnayage provient du crédit qu'il avait obtenu à cause du bon aloi dont les espèces étaient constituées. C'est ce que dit Van Loon, qui considère comme chose remarquable que, malgré les révolutions des temps et des États, le poids et le titre de cette monnaie n'ont jamais subi de changement.

Les ducats étant pour les Provinces-Unies ce que les florins étaient pour Florence, ils devaient nécessairement rencontrer des imitateurs. Parmi ceux qui sont classés dans les baronniales françaises, on connaît ceux qui ont été battus par le comte de Rethel, Charles II de Gonzague, ceux de la ville de Besançon, au type de Charles-Quint; pourquoi Frédéric-Henri n'aurait-il pas, lui aussi, fait fabriquer, dans sa principauté d'Orange, des ducats au type en cours dans le pays dont il était le stathouder?

V.

FRED · HENR · D · G · PRIN · AV · R · CO · NA.

Buste du prince, à droite, avec la cuirasse et l'écharpe.

Rev. — SOLI DEO HONOR ET GLORIA. Écusson

(1) VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. III, p. 76.

Guillaume V était second fils de l'empereur Louis de Bavière et de Marguerite, comtesse de Hollande. Né vers 1330, il eut, à l'âge de dix-neuf ans, la propriété de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Atteint d'aliénation mentale vers 1357, il fut enfermé au château du Quesnoy, où il mourut en 1389.

aux armes de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Dietz, Chalon, Orange, Genève, Bucren et Borsèle. — Poids : 11 grammes, 8 décigrammes.

Cette pièce diffère sensiblement de celle dont Poey-d'Avant donne le dessin, pl. C, n° 6, désignée comme argent sur la planche et or dans le texte. Elle porte des armoiries plus compliquées et n'a point de date. Comme l'auteur ne signale qu'une monnaie d'or de Frédéric-Henri, il est toujours bon de faire connaître les nouvelles variétés que l'on découvre (1). Frédéric-Henri ayant régné pendant vingt-deux ans, de 1625 à 1647, il ne s'en est pas tenu à un type fixe, nous en avons la preuve ; ses quadruples ou doubles pistoles offrent des variétés notables, ainsi que des fractions encore inédites, et nous connaissons un autre ducat de ce prince que nous publierons un jour, si jamais nous avons la chance de le posséder.

LAUGIER.

(1) La *Revue numismatique belge* de 1863 donne, à la pl. XV, n° 8, le dessin d'une double pistole bien différente de celle de Poey-d'Avant, appartenant à M. Serrure fils; la même pièce existe au cabinet des médailles de Marseille.



1



OR



2



OR



3



OR



4



OR



5



OR